



Madagascar : nouvel eldorado des compagnies minières et pétrolières

Synthèse • **Novembre 2012**

Les Amis de la Terre France

www.amisdelaterre.org



**Les Amis
de la Terre**

Sommaire

Introduction	3
1. Madagascar, une cible de choix pour les multinationales extractives	4
1. Crise politique, pauvreté et pillage des ressources	
2. Un pays de grande diversité biologique... et minérale	
3. Une législation pétrolière et minière très libérale	
4. Profits maximum pour les multinationales, bénéfices minimum pour Madagascar	
2. Madagascar, nouvelle frontière de l'exploitation pétrolière	9
1. Les compagnies pétrolières à l'assaut de la Grande Ile	
2. Le pétrole « non-conventionnel » et ses conséquences dramatiques	
3. Le pétrole malgache, entre <i>juniors</i> et <i>majors</i>	
4. Fragilité des populations, mauvaises pratiques des entreprises	
5. Une irrémédiable catastrophe environnementale ?	
6. Vers l'exploitation offshore ?	
3. Quand Madagascar bascule dans l'industrie minière	19
1. Le prix humain et écologique des grands projets miniers	
2. La ruée minière à Madagascar	
3. L'exploitation de l'ilménite par QMM/RioTinto : des impacts désastreux	
4. Exploitation minière et risques industriels : le projet Ambatovy soutenu par l'UE	
Conclusion	27
Recommandations	28

La Fédération des Amis de la Terre France est une association de protection de l'Homme et de l'environnement, à but non lucratif, indépendante de tout pouvoir politique ou religieux. Créée en 1970, elle a contribué à la fondation du mouvement écologiste français et à la formation du premier réseau écologiste mondial – Les Amis de la Terre International – présent dans 76 pays et réunissant 2 millions de membres sur les cinq continents. En France, les Amis de la Terre forment un réseau d'une trentaine de groupes locaux autonomes, qui agissent selon leurs priorités locales et relaient les campagnes nationales et internationales sur la base d'un engagement commun en faveur de la justice sociale et environnementale.

Les Amis de la Terre France • 2B, rue Jules Ferry • 93100 Montreuil
Tél. : 01 48 51 32 22 • Fax : 01 48 51 95 12 • Mail : france@amisdelaterre.org

Document édité par Les Amis de la Terre France en novembre 2012 • **Coordination et édition** : Juliette Renaud (Les Amis de la Terre France) • **Rédaction** : IRESA (Initiative pour la recherche économique et sociale en Afrique sub-saharienne) • **Contributions et relecture** : Darek Urbaniak (Les Amis de la Terre Europe), Viviana Varin (Les Amis de la Terre France), Holly Rakotondralombo (membre de l'Alliance Voahary Gasy) • **Communication et relations presse** : Caroline Prak • 01 48 51 18 96 • 06 86 41 53 43

Maquette Nismo Carl Pezin • nismo.fr • **Imprimé sur papier recyclé avec encres végétales** par STIPA • 01.48.18.20.50

Introduction

Aujourd'hui, les modes de production et de consommation des pays du Nord mènent à une surconsommation de ressources telles que les hydrocarbures, les métaux, l'eau, ou encore le bois. L'accès aux biens naturels à un moindre coût semble être devenu la priorité des Etats et des entreprises multinationales, qui veulent répondre à cette demande croissante. Cette course effrénée pour s'approvisionner en matières premières aboutit à un essor des projets extractifs, repoussant toujours plus loin les limites de l'acceptable. En effet, la satisfaction de ces demandes se fait au détriment des populations, principalement celles des pays du Sud, où se trouvent l'essentiel de ces biens naturels. On assiste à un véritable pillage et, pour les populations locales, les industries extractives sont bien souvent synonymes de la destruction et de la contamination de leur environnement, ainsi que de la perte de leurs moyens de subsistance.

Doté d'un potentiel pétrolier et minier impressionnant, Madagascar constitue une nouvelle proie de cet extractivisme. En raison d'une législation particulièrement favorable aux grands groupes industriels, l'activité extractive jadis « artisanale » est entrée dans une nouvelle phase ces dernières années avec l'installation de projets miniers gigantesques et l'intérêt croissant que portent les multinationales pétrolières à la Grande Île. Les équilibres sociaux et environnementaux sont aujourd'hui gravement mis en danger par cette ruée vers les richesses du sous-sol malgache.

Une situation d'autant plus inquiétante que Madagascar traverse depuis des années, pour ne pas dire des décennies, une grave crise politique et sociale qui affaiblit considérablement les capacités des pouvoirs publics et des populations à résister à l'offensive des compagnies étrangères. Dans un tel contexte, l'essor de l'extractivisme ne fera qu'exacerber les difficultés auxquelles le pays doit déjà faire face. Les impacts socio-environnementaux associés à l'industrie extractive ne lui permettront en aucun cas d'atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et plus particulièrement l'objectif 7 qui vise à assurer un environnement humain durable.

Cette synthèse est issue du rapport **Madagascar, nouvel eldorado des compagnies minières et pétrolières**, rédigé en octobre 2012 suite aux missions menées sur place par les Amis de la Terre Europe et les Amis de la Terre France en avril et octobre 2011.

Toutes les références mentionnées sont disponibles en ligne sur le site des Amis de la Terre : www.amisdelaterre.org/rapportmadagascar

I. Madagascar, une cible de choix pour les multinationales extractives

1. Crise politique, pauvreté et pillage des ressources

Madagascar vit depuis des années dans une situation politique instable. Depuis près de quatre ans, le pays est gouverné par une « Haute autorité de transition » (HAT), dirigée par l'ancien maire de la capitale Antananarivo, Andry Rajoelina. Non reconnue internationalement, la HAT est arrivée au pouvoir en mars 2009 après le renversement de l'ancien président Marc Ravalomanana. Mais ce dernier avait lui aussi accédé à la présidence en 2002 dans un climat tendu, après des élections contestées, menant presque à une guerre civile. Son prédécesseur Didier Ratsiraka était quant à lui arrivé au pouvoir en 1975, dans un contexte également très trouble...

Ponctuée de coups d'Etat et de révoltes populaires, la vie politique malgache pourrait se résumer comme une succession de « crises », dont les « élites » locales et les grandes puissances semblent les principales responsables. Manifestant bien peu d'égards pour leur peuple, les premières font trop souvent primer leurs intérêts personnels sur celui des populations qu'elles administrent. Quant aux puissances étrangères, conscientes du besoin accru de financements de Madagascar, de ses richesses, et de son importance géostratégique, elles hésitent rarement à faire sentir leur influence dans les affaires intérieures du pays.

Rarement écoutées, et victimes de cette instabilité chronique, les populations malgaches sombrent dans la misère. Au cours de ces quarante dernières années, la croissance économique rapportée au nombre d'habitants a été négative. La situation s'est encore dégradée depuis la « crise politique » de 2009 qui paralyse largement le pays et a provoqué la suspension des aides internationales. Comme s'en alarmait en décembre 2011 le rapporteur spécial des Nations unies pour l'alimentation, Olivier De Schutter, plus des trois quarts de la population malgache (76,5 %) vit aujourd'hui sous le seuil de pauvreté fixé à 468 800 ariary (160 euros) par personne et par an.

Dans une telle situation, les populations malgaches sont les premières victimes de la prédation croissante des entreprises internationales qui cherchent à tirer le meilleur profit du potentiel minier de l'île. Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale portent une lourde responsabilité dans ce phénomène : ayant obligé les dirigeants malgaches à « libéraliser » l'économie pour la rendre

« attractive » pour les investisseurs étrangers, elles ont affaibli les pouvoirs publics. Sous prétexte de relancer l'économie, les entreprises étrangères se sont vues octroyer des avantages fiscaux, les « zones franches » ont pullulé, le droit du travail a été « assoupli ».

Les ressources naturelles de Madagascar sont ainsi la cible de l'intérêt croissant des entreprises internationales. Que ce soit sous la présidence de M. Ravalomanana ou depuis l'arrivée de M. Rajoelina, les affaires se multiplient : il y eut d'abord la révélation de négociations entre les autorités malgaches et la société sud-coréenne Daewoo pour que cette dernière s'approprie 1 300 000 hectares de terres pour implanter de l'huile de palme et du maïs¹, puis le retentissant scandale du pillage du bois de rose malgache, exporté de façon illégale et massive vers les pays européens et plus encore vers la Chine où il sert à fabriquer du mobilier ou des instruments de musique².

2. Un pays de grande diversité biologique... et minérale

Menacées de toute part, les richesses naturelles de Madagascar, quatrième plus grande île de la planète, doivent d'urgence être sauvegardées. La Grande Île est en effet un des espaces les plus riches du monde sur le plan biologique. Classée parmi les pays dits « de mégadiversité », elle abrite 2 % de la biodiversité du globe et une quantité exceptionnelle d'espèces animales et végétales uniques (dont l'exemple le plus célèbre est le fameux lémurien). Et pour cause, le taux d'endémisme y atteint 80 à 90 % ! Nombre de ces espèces rares ou uniques sont directement menacées par le développement des projets miniers et pétroliers.

Connue pour son exceptionnelle biodiversité, Madagascar intéresse aussi les géologues pour la très grande variété de ses ressources minérales³. Le sous-sol de la Grande Île regorge de pierres précieuses, de bauxite, de nickel, de fer, de charbon, d'or ou de terres rares. Jusqu'à une date récente, l'activité minière est essentiellement restée informelle ou artisanale, avec l'exploitation du saphir, du rubis, de l'améthyste ou de l'émeraude. Mais le paysage minier malgache est aujourd'hui bouleversé par la mise en exploitation de mines industrielles gigantesques, dont QMM/Rio Tinto et le « Projet Ambatovy » piloté par Sherritt sont les plus emblématiques (cf. III p. 21).

1/ Sur la question des accaparements de terre, voir : Perrine Burnod, « Appropriations foncières : après l'affaire Daewoo, que se passe-t-il à Madagascar », CERI-CNRS, Juin 2011 http://www.ceri-sciences-po.org/archive/2011/juin/dossier/art_pb.pdf.

2/ Voir par exemple : Hery Randriamalala and Zhou Liu, « Rosewood of Madagascar: Between democracy and conservation », Madagascar conservation and development, Volume 5, issue 1, Juin 2010 <http://www.journalmcd.com/index.php/mcd/article/view/167/128>.

3/ U.S. Department of the Interior / U.S. Geological Survey, 2010 Minerals Yearbook : Madagascar, juin 2012 <http://minerals.usgs.gov/minerals/pubs/country/2010/myb3-2010-ma.pdf>.

L'histoire de la recherche pétrolière à Madagascar est tout aussi ancienne le lancement des premières campagnes d'exploration au début du XX^e siècle. Le syndicat des études et recherches pétrolières (SERP, entreprise publique française) s'installe sur l'île à partir des années 1930, la Société des pétroles de Madagascar (filiale d'Elf)

dans les années 1950 et enfin Chevron, Agip, Amoco ou d'autres compagnies internationales poursuivent après l'indépendance, en 1960, des activités de recherche sur la côte Ouest de l'île, sans jamais franchir le seuil de la mise en exploitation des réserves identifiées, les coûts de production étant jugés trop élevés.



© Darek Urbaniak

3. Une législation minière et pétrolière très libérale

Dans le cadre de sa politique de « libéralisation » des pays en développement, la Banque mondiale a impulsé à Madagascar une profonde révision de la législation du secteur extractif dans les années 1990. Cette nouvelle politique s'est concrétisée par l'adoption d'un nouveau code pétrolier en 1996, d'un nouveau code minier en 1999 et d'une loi instituant un régime spécial pour les grands projets miniers en 2002 (Loi sur les grands investissements miniers – LGIM)⁴.

Le nouveau code pétrolier vise à doter Madagascar d'un « dispositif légal le plus incitatif possible »⁵. L'Office des mines nationales et des industries stratégiques (OMNIS), organisme public créé en 1976 pour superviser l'ensemble des activités minières et pétrolières du pays, reste

gestionnaire du domaine national d'hydrocarbures mais les opérations de prospection, d'exploitation, de transformation et de transport sont assurées en association avec des compagnies pétrolières privées. Les entreprises doivent s'acquitter d'une redevance par baril produit, dont le taux est fonction de la quantité produite, et d'un impôt direct sur les hydrocarbures (IDH), assis sur les bénéfices, en lieu et place de l'impôt sur les bénéfices. Comme c'est généralement le cas dans le secteur pétrolier, le code instaure le principe d'un partage de production entre l'Etat et l'entreprise concessionnaire. La part revenant à chaque partenaire n'est cependant pas fixée par ce cadre législatif, qui renvoie à la négociation du contrat au cas par cas. Cette absence de dispositions opposables sur le partage de la rente pétrolière concourt grandement à l'opacité du secteur et pourrait donc ouvrir la voie à des pratiques de corruption.

4/ Code minier et LGIM amendés en 2005 respectivement par la Loi n°2005-021 et la Loi n°2005-022.
5/ Exposé des motifs, Loi n°1996-018. 1996.

Madagascar reprend également à son compte les orientations stratégiques de la Banque mondiale pour le secteur minier. L'objectif est de faciliter l'octroi des titres miniers, d'offrir aux entreprises minières des conditions fiscales, juridiques et douanières stables et avantageuses, de sécuriser les investissements et de garantir la libre circulation de leurs capitaux. Avec un taux de redevance minière à 2 %, Madagascar se place parmi les pays fiscalement les plus « attractifs ». Pour les projets d'investissements supérieurs à 50 milliards d'ariary (environ 22 millions d'US\$), la Loi sur les grands investissements miniers offre des avantages encore plus favorables : l'imposition sur les bénéfices des sociétés est réduite à 25 % (contre 35 % au régime général) ou même à 10% lorsque la transformation des produits est assurée dans le pays. Dans ce cas, la redevance minière est fixée à 1 % de la valeur de la production vendue.

En apparence, les normes environnementales malgaches applicables au secteur minier et pétrolier sont moins libérales. Mais en dépit d'un cadre législatif et réglementaire apparemment contraignant en matière environnementale, les pouvoirs publics ont de grandes difficultés à faire respecter les obligations qu'ils ont eux-mêmes édictées.

Le décret de « Mise en comptabilité des investissements avec l'environnement » (MECIE) impose aux investisseurs la réalisation d'un Programme d'engagement environnemental ou d'une étude d'impact environnementale, selon le type de projet. A l'issue de l'instruction de l'étude d'impact, l'Office national pour l'environnement (ONE) délivre un permis environnemental et impose un Plan de gestion environnementale du projet (PGE), constituant le cahier des charges environnementales du projet concerné. Les entreprises paient à l'ONE un pourcentage décroissant du montant de l'investissement initial destiné à financer l'agence, l'analyse de l'étude d'impact et le suivi du plan de gestion environnemental. En d'autres termes, les multinationales financent l'organisme qui est censé vérifier qu'elles respectent les normes environnementales ! Ce qui pose évidemment, comme le reconnaissent les experts de la Banque mondiale eux-mêmes, « un sérieux problème » et ouvre la porte à « de possibles conflits d'intérêts »⁶.

La faiblesse de l'administration ne permet pas aux pouvoirs publics d'exercer les contrôles nécessaires sur les pratiques des sociétés minières et pétrolières. Comme le soulignent les experts de la Banque mondiale, « *Rio Tinto emploie près de 100 personnes dans son département social et environnemental, soit au moins autant que l'ensemble du personnel de l'Office national de l'environnement* »⁷, alors que ce dernier assure l'instruction et le suivi de plusieurs centaines de dossiers. Surtout, « *il faut reconnaître que cette agence n'a jamais eu affaire aupa-*

ravant à de tels investissements tant en envergure qu'en pollution potentielle. A-t-elle réellement la capacité scientifique pour évaluer, commenter et suivre les études d'impact environnementales ? »⁸. De fait, les mesures de protection de l'environnement, d'atténuation des impacts et de compensations sont laissées à l'initiative des sociétés minières qui font de leur « responsabilité » en la matière un axe essentiel de leur communication.

4. Profits maximum pour les multinationales, bénéfices minimum pour Madagascar

Les gouvernements malgaches de ces vingt dernières années, avec l'appui des institutions financières internationales, ont fait du secteur extractif un axe central de leur politique économique, en justifiant ce choix par les retombées potentielles de l'investissement minier et pétrolier en matière de lutte contre la pauvreté. L'expérience montre pourtant que les attentes des populations sont rarement satisfaites et que le développement du secteur extractif peut rapidement se transformer en « malédiction des ressources ». L'exploitation des ressources minières ne garantit nullement une utilisation optimale des recettes fiscales dans la lutte contre la pauvreté et s'accompagne de plus souvent d'un développement de la corruption. Elle provoque aussi de graves dysfonctionnements sociaux et environnementaux qui restent ensuite à la charge du pays (voir ci-après parties II et III) et qui compromettent fortement ses capacités à se diriger vers un développement juste et soutenable visant à se rapprocher des objectifs des OMD dans leur ensemble. Les experts de la Banque mondiale reconnaissent eux-mêmes que « *Madagascar est vulnérable à une 'malédiction des ressources' [...]. Les recettes minières vont [...] probablement modifier fortement la distribution des rentes entre les élites en offrant une forte récompense à ceux qui contrôleront le pouvoir politique.* »⁹

Si les institutions financières internationales mettent l'accent sur la bonne gestion publique des ressources financières générées par l'exploitation minière à Madagascar, celle-ci n'est qu'un des deux versants du problème de la rente minière. Pourquoi les experts de la Banque mondiale n'évoquent-ils jamais la transparence sur les profits réalisés par les sociétés transnationales ? En d'autres termes, ils insistent pour que les maigres retombées financières (impôts, taxes, redevances, etc.) de l'exploitation minière soient bien réparties à Madagascar... sans se préoccuper des immenses profits que la très « libérale » législation malgache permet aux multinationales de rapatrier hors de Madagascar !

6/ Jean Christophe Carret, Bienvenu Rajaonson, Paul Jean Feno et Jurg Brand « L'environnement à Madagascar : un atout à préserver, des enjeux à maîtriser » in Banque mondiale, Madagascar : vers un agenda de relance économique, juin 2010, p. 120.

7/ Ibid, p. 125.

8/ Ibid, p. 119.

9/ Banque Mondiale, Madagascar - Revue de la gouvernance et de l'efficacité du développement. Analyse d'économie politique de la gouvernance à Madagascar, Synthèse du rapport n°54277-MG, décembre 2010, p.13.

Quand des documents la rendent possible – ce qui est rarissime –, l'analyse financière des projets pétroliers et miniers montre pourtant que la distribution des revenus issus de l'extraction est particulièrement défavorable aux autorités et aux populations malgaches, mais très avantageuse pour les actionnaires (voir le cas du projet Ambatovy, encadré p.8). Les compagnies vantent elles-mêmes l'aspect lucratif de leurs activités à Madagascar et soulignent, dans les documents destinés à séduire leurs investisseurs, le caractère très « attractif » de la législation fiscale et douanière malgache.

À Madagascar comme dans les autres pays du Sud, l'activité extractive est finalement entièrement tournée vers les besoins des pays du Nord. Les populations des pays les plus riches consomment en moyenne dix fois plus de ressources naturelles par habitant que celles des pays pauvres¹⁰. Mais au lieu de remettre en cause ces modes de production et de consommation insoutenable afin de mettre fin à la surconsommation, les gouvernements des pays du Nord cherchent à satisfaire la demande excessive de leurs industries et populations, quel qu'en soit le coût humain et écologique.

De nombreuses politiques publiques favorisent ainsi cet accaparement des ressources du Sud en soutenant les multinationales au lieu de l'intérêt des populations. C'est par exemple le cas de l'Initiative sur les matières premières de l'Union européenne, qui vise à sécuriser l'approvisionnement du marché européen, et donc l'accès des multinationales européennes aux biens naturels concentrés dans les pays du Sud, comme Madagascar. La Banque européenne d'investissement est un des « bras armés » de ces politiques (voir encadré p.26), qui reposent aussi sur la négociation d'accords commerciaux et d'investissements défavorables aux pays du Sud. Les multinationales exploitent des ressources non renouvelables, sans en payer le prix, pour les exporter vers l'Europe, les Etats-Unis, ou les pays émergents, notamment la Chine, qui réexporte ensuite massivement des produits manufacturés vers les pays les plus riches. À travers l'exploitation des ressources naturelles malgaches, les pays industrialisés aggravent donc les inégalités mondiales, et étendent leur « espace écologique »¹¹ au détriment de celui des populations et pays du Sud.

Multinationales et pouvoirs publics : le pot de fer et le pot de terre

Le « dialogue » entre les multinationales et les autorités malgaches est totalement asymétrique. Dépourvus de moyens, surtout en période de crise politique et de suspension de l'aide internationale, les organismes étatiques ressemblent parfois à de simples chambres d'enregistrement des décisions des grands groupes industriels.

Lors de la visite d'une organisation locale partenaire des Amis de la Terre dans la région de Melaky (Ouest de Madagascar) en octobre 2010, la Direction régionale de l'environnement et de la forêt (DREF), censée contrôler les opérations affectant l'environnement et les forêts dans toute la région (39 000 km², soit la taille de la région Centre, en France) était composée d'un unique salarié !

À Antananarivo, où se négocient les contrats et où se prennent la plupart des décisions, les conditions ne sont pas meilleures. L'Office national pour l'environnement (ONE), chargé d'octroyer les permis environnementaux et de contrôler les projets, manque cruellement non seulement de personnel mais également de moyens financiers et matériels puisqu'il est dépendant des entreprises dans son travail quotidien. Ainsi, lorsque l'idée émerge d'aller inspecter les lieux de production difficiles d'accès par la route, les agents de l'ONE empruntent les hélicoptères et autres véhicules des grandes compagnies...

« *Les rapports sont négociés avec les promoteurs, l'ONE est à leur botte* », confie l'ex-salarié d'une de ces multinationales. Quant au numéro 4 du ministère de l'Environnement, rencontré par les Amis de la Terre, il souligne l'opacité totale du secteur : lui-même, avoue-t-il, n'a jamais réussi à avoir accès aux contrats passés entre les entreprises pétrolières et le gouvernement¹² !

Les codes miniers et pétroliers, rédigés pour rendre Madagascar « compétitif », formalisent cette opacité généralisée. L'article 222 du Code minier stipule par exemple que « *les rapports, comptes-rendus et études fournis par les titulaires sont confidentiels pour la durée de validité des permis miniers. Passé ce délai, ils sont accessibles au public.* » Une interprétation extensive de cet article autorise ainsi les organismes publics et les entreprises, souvent de mèche, à faire de la rétention d'information.

10/ Les Amis de la Terre Europe, *Overconsumption - Our use of the world's natural resources*, septembre 2009.

11/ De l'individuel au collectif, du local au global, il faut respecter « l'espace écologique » de chacun. Celui-ci se situe entre : (1) un plancher, le minimum de ressources dont chaque personne doit disposer pour couvrir ses besoins fondamentaux : accès à l'air, à l'eau, à l'alimentation, à l'énergie, à l'habitat... mais aussi à la santé, à l'éducation, à l'information et à la culture ; (2) un plafond, au-delà duquel quiconque puise dans une ressource empiète sur l'espace écologique d'autrui et sur celui des générations futures. Pour plus de détails sur cette notion :

www.amisdelaterre.org/espaceecologique

12/ Juliette Renaud/Les Amis de la Terre, « *Total : une catastrophe annoncée* », *Altermondes*, 22 décembre 2011.

www.amisdelaterre.org/altermondestotal

Ambatovy : un projet... très rentable !

80 % pour les actionnaires, 20 % pour Madagascar : voilà comment il est possible de résumer le « partage » prévisionnel de la rente minière du projet Ambatovy, complexe minier installé à l'est de Madagascar. Une parfaite illustration de « l'attractivité » de la législation malgache !

Ces projections n'ont rien de fantaisistes. Elles reposent sur les conclusions des sociétés d'audit extérieures qui ont certifié la qualité du gisement et les modèles financiers de l'exploitation, résumées dans un rapport confidentiel destiné au Conseil d'administration de la Banque africaine de développement (BAD)¹³.

Les experts de la BAD concluent à « *la solidité des résultats financiers du projet* ». Les coûts de production estimés sont parmi les plus bas au monde. Le montant total de la vente du nickel, du cobalt et du sulfate d'ammonium devrait atteindre 26,7 milliards d'US\$ en vingt-sept ans d'exploitation de la mine. Sur cette même période, 2,54 milliards d'US\$ pourraient être versés aux pouvoirs publics malgaches au titre des redevances, des impôts locaux, de l'impôt sur les sociétés et de la retenue à la source sur les dividendes. Le consortium bancaire ayant financé le projet à hauteur de 2 milliards d'US\$ doit percevoir 1,5 milliards d'intérêts. Mais les grands gagnants restent les actionnaires qui, en vingt-sept ans, percevront 10 milliards d'US\$ de dividendes, nets d'impôt. Le modèle estime donc le taux de rentabilité financière à 16,5 %.

Encore faut-il souligner que ces estimations sont potentiellement très en deçà de la réalité et l'écart entre les dividendes perçus par les actionnaires d'une part et les recettes fiscales d'autre part pourrait se creuser davantage. L'analyse est en effet construite sur des hypothèses très prudentes, notamment concernant les cours moyens du nickel et du cobalt. Sur la base des cours observés ces cinq dernières années, le taux de rentabilité financière est en réalité bien supérieur.

¹³/ Banque africaine de développement, *Mémoire au Conseil d'administration – Madagascar, projet d'exploitation de Nickel d'Ambatovy*, avril 2007, p. 77.

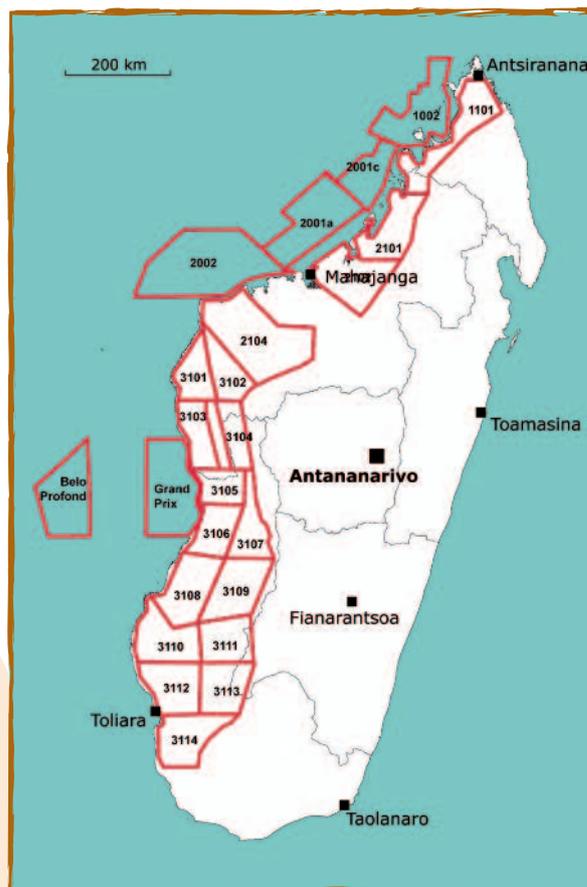
2. Madagascar, nouvelle frontière de l'exploitation pétrolière ?

Depuis plus d'un siècle, les compagnies pétrolières, les autorités politiques et la communauté scientifique sont à la recherche d'or noir à Madagascar. Alors que les premières traces de pétrole furent signalées à la fin du XIX^e siècle, l'exploration s'est depuis orientée dans plusieurs directions, de la recherche d'hydrocarbures liquides *offshore* à la prospection de pétrole non-conventionnel *onshore* (sables bitumineux, huiles lourdes, etc.). Jusqu'à présent, ces efforts ont été déçus : bien que la présence de pétrole soit prouvée, la taille des gisements et les coûts d'extraction rendent son exploitation difficilement rentable. Mais les choses pourraient changer : l'explosion du prix du baril et l'innovation technologique incitent les compagnies à explorer de nouveaux gisements et pourraient bien, par conséquent, faire de la Grande Île un producteur de pétrole dans les années à venir.

1. Les compagnies pétrolières à l'assaut de la Grande Île

En Afrique, les grandes campagnes pétrolières et gazières ont longtemps concentré leurs efforts de prospection sur le Nord du continent et sur le golfe de Guinée. L'augmentation des prix des produits pétroliers, l'épuisement annoncé des gisements de ces grandes zones de production et quelques découvertes spectaculaires aiguissent les appétits des *majors* du secteur pour les côtes de l'Afrique de l'Est.

Dans ce contexte, Madagascar apparaît comme une « nouvelle frontière » de la prospection pétrolière. Une quinzaine de compagnies opèrent aujourd'hui des travaux d'exploration sur 24 concessions : 18 *onshore* et 6 *offshore* (cf. carte des blocs pétroliers).



Concessions pétrolières à Madagascar, 2012.

Les compagnies chinoises sur les rangs

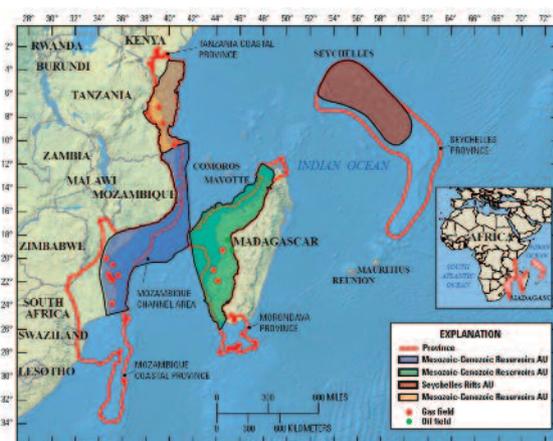
Le 20 octobre 2009, la *junior* hong-kongaise Sino Union Energy Investment Group Limited (Sunpec) annonçait la découverte d'une réserve de pétrole *onshore* sur son bloc 3113, dans le sud de Madagascar. Selon ses estimations, ce gisement contiendrait 270 millions de tonnes de pétrole brut en place (pour 1,8 millions de barils récupérables). Sunpec a été rachetée en juin 2011 par la société Yanchang Petroleum Group (détenue par la province chinoise du Shaanxi). Mais cette acquisition semble avoir du mal à être acceptée par les autorités malgaches qui s'entendaient manifestement bien avec la direction de Sunpec. Et pour cause : en 2009, quelques mois après le renversement de Marc Ravalomanana, Hui Chi Ming, l'ancien homme fort de l'entreprise, avait embauché un « conseiller spécial » de premier choix : Yves Roger Rajoelina, père de d'Andry Rajoelina, l'actuel chef de l'Etat malgache¹⁴. *Business is business... and politique !*

14/ « Sunpec aux mains de Ming », *Africa Energy Intelligence*, 27 juillet 2012.

Madagascar se trouve ainsi sur une double frontière :

- une frontière technologique (et financière) puisque l'exploitation du pétrole « non-conventionnel » de l'ouest malgache pourrait s'avérer rentable à plus ou moins brève échéance ;
- une frontière géographique (et politique) puisque les côtes occidentales malgaches bordent le canal du Mozambique, considéré par certains comme un nouvel eldorado énergétique depuis la récente découverte d'importants gisements gaziers au large de l'Afrique de l'Est, mais où diverses disputes géopolitiques existent concernant la possession de certains de ces gisements *offshore*.

Canal du Mozambique – « Estimation des quatre provinces géologiques qui longent la côte central d'Afrique de l'Est »



Source : Assessment of Unidiscovered Oil and Gas Resources of Four East Africa Geologic Provinces, USGS, Avril 2012.

Pétrole « conventionnel » et « non-conventionnel »

Le pétrole dit « non-conventionnel », c'est-à-dire le pétrole qui ne se présente pas sous les formes classiques rendant son exploitation relativement facile et rentable, constitue l'une des principales frontières que les compagnies pétrolières tentent de franchir. Celle-ci permettra, proclament-elles, de faire face aux défis auxquels elles se croient appelées à répondre : explosion de la demande mondiale d'énergies fossiles, sécurisation des approvisionnements énergétiques, raréfaction des gisements conventionnels, développement d'un « nationalisme des ressources » dans les pays du Sud, etc.

Dans ce contexte, et en raison de l'explosion des cours du baril qui en découle, la recherche et l'exploitation de « nouvelles » formes d'hydrocarbures, ou plus précisément de nouvelles techniques permettant d'exploiter des dépôts pétroliers jusque-là non rentables, ont été développées. Il s'agit en particulier des sables bitumineux, des huiles de schiste, des schistes bitumineux, des huiles extra-lourdes et de toutes les autres formes de pétrole qui sont plus visqueuses car mélangées à d'autres matériaux (argiles, sables, eau, etc.). Leur extraction et leur raffinage exigent des techniques plus sophistiquées et plus coûteuses encore que celles utilisées pour le pétrole conventionnel. Certaines ressources pétrolières exploitées dans des conditions « extrêmes » (profondeurs marines, régions polaires, etc.) sont parfois classées comme « non-conventionnelles » bien que les techniques utilisées soient relativement classiques.

Quel que soit l'enthousiasme affiché par les sociétés pétrolières, ces produits se trouvent aux *marges* de la rentabilité à court terme et ne pourront ralentir que *marginalemment* l'inexorable épuisement des ressources mondiales à long terme. Ils ne répondent donc en aucun cas aux défis énergétiques de l'heure, et constituent une fuite en avant qui ne fera que retarder l'indispensable transition énergétique. En effet, si l'on veut limiter le réchauffement planétaire en deçà de 2 °C, il faut laisser dans le sol 75 % à 80 % des réserves prouvées actuelles d'hydrocarbures fossiles.

2. Le pétrole « non-conventionnel » et ses conséquences dramatiques



© DR

Exploitation de sables bitumineux en Alberta (Canada).

Le pétrole « non-conventionnel » ne permet aucunement de faire face aux défis énergétiques auxquels la planète est confrontée, et ne prend nullement en compte les limites écologiques. En raison des conditions particulières qu'elle requiert, l'exploitation de ces hydrocarbures a en effet un coût humain, social et environnemental considérable et provoque des ravages plus importants encore que ceux du pétrole conventionnel.

C'est le cas en particulier des sables bitumineux, l'un des hydrocarbures les plus sales jamais exploités sur la planète. En fonction des profondeurs des gisements, son exploitation se fait soit par extraction minière (mine à ciel ouvert) soit par injection en sous-sol d'eau chaude sous pression (« in situ »). En plus de détruire les paysages, la production de sable bitumineux est extrêmement gourmande en eau : pour produire un mètre cube de pétrole à partir de sables bitumineux il faut entre trois et cinq mètres cubes d'eau ! Une fois utilisées, cette eau et ces boues toxiques sont stockées dans des bassins de décantation, avec un risque de contamination des nappes phréatiques extrêmement élevé.

Cette industrie est également terriblement énergivore et

polluante : elle utilise quatre fois plus d'énergie que la production de pétrole conventionnel et émet de trois à cinq fois plus de gaz à effet de serre. En un mot : l'exploitation des sables bitumineux est une catastrophe écologique, sanitaire et climatique¹⁵.

Pour se faire une idée des dangers que comporte le développement des sables bitumineux, il faut se tourner vers la province d'Alberta, au Canada. Avec 173 milliards de barils exploitables, gisant sous le plus grand puits de carbone de la planète (la forêt boréale), cette région abrite la plus importante réserve de sables bitumineux au monde. Elle est devenue le nouvel eldorado des compagnies pétrolières... et un enfer pour les populations et l'environnement : dévastation des paysages, contamination de l'air, de l'eau et des sols, multiplication des cancers dus à l'exposition à des substances toxiques (mercure, arsenic), explosion urbaine et renchérissement du coût de la vie, destruction des modes de vie traditionnels des Peuples premiers qui vivent en aval des projets, etc. En 2009, une équipe scientifique a révélé que « par ses rejets de composés aromatiques polycycliques (CAP) dans l'atmosphère, l'industrie [pétrolière] caus[ait] l'équivalent d'une marée noire chaque année »¹⁶ !

15/ Pour plus d'information, lire le rapport des Amis de la Terre Europe, *Les sables bitumineux alimentent la crise climatique, sapent la sécurité énergétique de l'UE et nuisent aux objectifs de développement*, mai 2010, et la note de synthèse des Amis de la Terre France, *Impacts sociaux et environnementaux de l'exploitation des sables bitumineux : les cas du Canada et de Madagascar*, mai 2011.

<http://www.amisdelaterre.org/Les-sables-bitumineux-alimentent.html>

<http://www.amisdelaterre.org/Impacts-sociaux-et.html>

16/ Emmanuel Raoul, « Sous les sables bitumineux de l'Alberta », *Le Monde diplomatique*, avril 2010.

Une nouvelle réglementation menacée par les lobbies

En 2008, sous présidence française, l'Union européenne a adopté la révision de la Directive sur la qualité des carburants. Celle-ci fixe pour objectif de réduire de 6 % les émissions des gaz à effet de serre (GES) produites par les carburants utilisés pour les transports. Aujourd'hui, quatre ans plus tard, cette loi n'est toujours pas mise en œuvre en raison des pressions des lobbies qui bloquent l'adoption des décrets d'application.

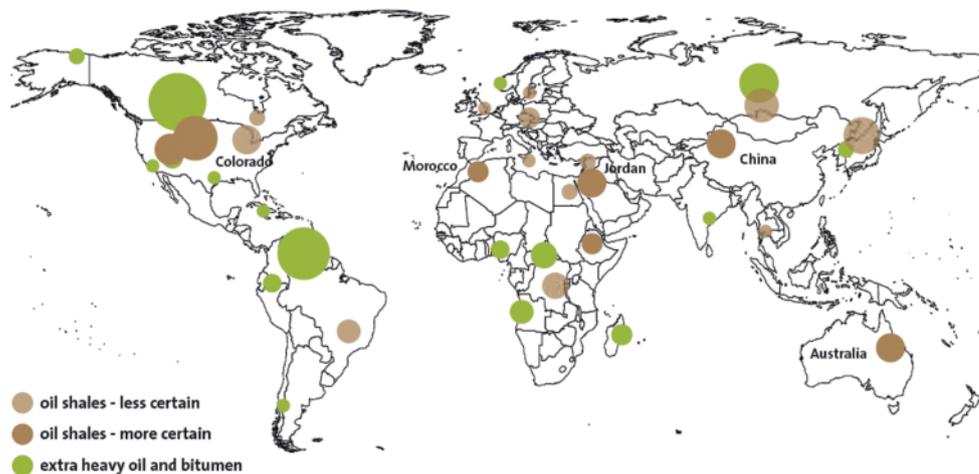
Ce n'est donc qu'en octobre 2011 que la Commission européenne a publié une proposition relative à la mise en œuvre de cette directive. Dans ce texte, fondé sur des études scientifiques poussées¹⁷, chaque type de carburant ou source de carburant se voit attribuer une valeur par défaut selon son « intensité carbone », correspondant aux émissions de GES générées dans son cycle de vie, depuis son extraction jusqu'à sa combustion. Il est notamment reconnu que les carburants issus des sables bitumineux produisent 23 % de plus d'émissions de GES que le pétrole conventionnel (107g d'équivalent CO₂ par mégajoule (MJ) d'énergie produite contre 87g pour le pétrole conventionnel). Les huiles de schiste (131,3g de CO₂/MJ) et le charbon liquéfié (172g de CO₂/MJ) sont encore plus polluants. En pénalisant le recours aux sources de carburants les plus climaticides, cette réglementation pourrait se révéler un frein important à leur importation – et donc leur production.

Malheureusement, les autorités canadiennes et les lobbies pétroliers, craignant notamment que d'autres gouvernements ne soient tentés d'adopter des législations similaires, exercent une pression considérable pour empêcher la ratification par les Etats membres de la proposition de la Commission. En février 2012, les experts des Etats européens se sont réunis pour ratifier ce document, mais le vote a abouti à un blocage, aucune majorité qualifiée ne s'étant dégagée (la France s'est abstenue à la dernière minute)¹⁸. La décision ayant été reportée au début de l'année 2013, les lobbyistes sont à pied d'œuvre, dans les couloirs, pour faire triompher l'industrie du pétrole sale !

L'Alberta abrite, avec le bassin du fleuve de l'Orénoque (Venezuela), les principales réserves mondiales de sables bitumineux. Elle est devenue à ce titre emblématique de leur exploitation, d'autres régions deviennent la cible des producteurs d'hydrocarbures non-conventionnels.

C'est le cas notamment de l'Afrique subsaharienne où plusieurs régions risquent d'être rapidement affectées par cette ruée vers ce nouvel or noir. Bien que les principaux projets soient encore en phase d'exploration, on peut d'ores et déjà prévoir les dommages qu'ils causeront sur le continent le plus pauvre de la planète.

Ressources mondiales de pétrole non-conventionnel



Source : Les Amis de la Terre Europe,

Les sables bitumineux alimentent la crise climatique, sapent la sécurité énergétique de l'UE et nuisent aux objectifs de développement, mai 2010.

17/ Brandt, A.R., Upstream greenhouse gas (GHG) emissions from Canadian oil sands as a feedstock for European refineries, 2011

18/ Pour plus d'information sur le vote de février 2012 et la position de la France, consulter le site des Amis de la Terre France :

www.amisdelaterre.org/fqd.html

3. Le pétrole malgache, entre juniors et majors (le cas Madagascar Oil et Total)

Parmi les compagnies qui se sont récemment implantées sur la Grande Île, la société Madagascar Oil est l'objet d'une attention particulière.

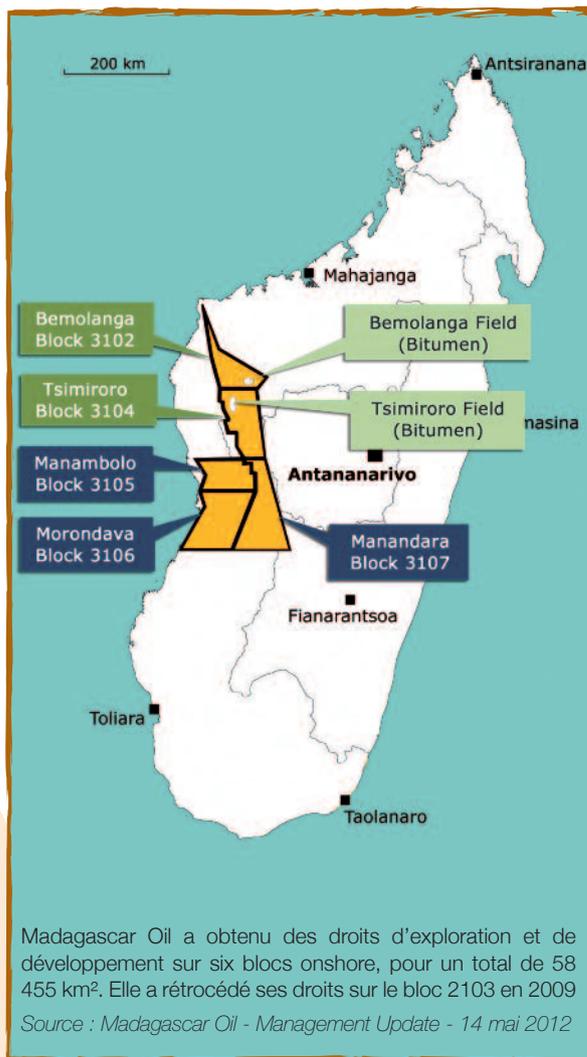
Ce n'est pas en raison de son logo très « couleur locale » et « vert » qui exploite le lémurien, symbole de Madagascar, à son compte, que cette petite société, domiciliée aux Bermudes mais dont le siège se trouve à Houston (Etats-Unis), intéresse les observateurs. C'est parce que cette « junior » s'est vu attribuer en avril 2004, à des conditions extrêmement avantageuses, les contrats de partage de production (CPP) pour l'exploration et l'exploitation des deux gisements de pétrole non-conventionnel perçus jusqu'à ce jour comme les plus prometteurs de la Grande Île : Bemolanga et Tsimiroro.

Tous deux classés dans la catégorie du pétrole « non-conventionnel », et situés de part et d'autre de la frontière administrative séparant les régions de Melaky et de Menabe, ces gisements sont pourtant différents :

- Le champ de Bemolanga (région de Melaky) est un gisement de sables bitumineux. Sur un bloc de 5 463 km², il occuperait un périmètre de 424 km² et abriterait 1,2 milliards de barils de pétrole en place. Le champ ayant une profondeur moyenne de seulement 15 mètres, l'exploitation se ferait à ciel ouvert.
- Le champ de Tsimiroro (à cheval sur les régions de Melaky et de Menabe) est un projet d'huiles lourdes. Sur un bloc de 6 670 km², il occuperait quelque 1 600 km² et contiendrait 1,7 milliards de barils en place (pour un volume récupérable estimé à 1,1 milliard de barils)¹⁹. La profondeur du champ se situant entre 40 et 300 mètres en sous-sol, il faut recourir au procédé d'extraction par injection de vapeur « in situ ».

Madagascar Oil étant une compagnie de taille réduite, dotée d'un capital limité, elle s'est rapidement mise à la recherche de partenaires techniques et financiers pour mener à bien ses recherches. Des partenariats d'autant plus nécessaires que les contrats qu'elle a signés avec l'OMNIS l'obligent à mener une activité de recherche effective sur les blocs qui lui ont été attribués.

C'est ainsi que la société s'est associée en 2008 avec Total, très intéressée par le développement du pétrole non-conventionnel (cf. encadré p.10.). La major française a acquis 60 % du bloc de Bemolanga contre un investissement de 100 millions de dollars. Devenue opérateur du bloc, Total a immédiatement affiché ses ambitions : « lancer, à l'horizon 2020, une production minière d'un potentiel



de 200 000 barils/jour »²⁰. Les études effectuées dans la zone entre 2008 et 2011 n'ont apparemment pas donné les résultats escomptés sur le plan commercial. En juin 2011, date à laquelle son permis d'exploration arrivait à échéance, Total a annoncé qu'elle arrêterait la prospection des sables bitumineux à Madagascar.

La multinationale française ne semble pourtant pas avoir abandonné toute ambition à Bemolanga : son contrat avec l'Etat malgache a été amendé et étendu à deux reprises en juin 2011 et juin 2012, pour lui permettre d'étudier le potentiel de la zone en matière de pétrole conventionnel (des explorations de surface, aéromagnétiques et d'acquisition sismique, sont en cours)²¹. Interrogé sur leurs intentions dans ce pays, un représentant

19/ Selon les études effectuées en septembre 2011 par Netherland, Sewell & Associates, Inc. (NSAI) pour Madagascar Oil (Madagascar Oil - Management Update - 14 mai 2012).

20/ Fiche de présentation « Les huiles lourdes » sur le site de Total : <http://www.total.com/fr/nos-energies/petrole/explorer-et-produire/nos-savoir-faire/huiles-lourdes-bitumes-900102.html&textsize=0>

21/ Madagascar Oil - Management Update - 14 mai 2012, p. 26.

de Total à Paris a indiqué récemment aux Amis de la Terre : « *le gouvernement malgache met la pression sur les compagnies pétrolières pour qu'elles trouvent du pétrole* ». On peut se demander si la prolongation de son permis n'est pas plutôt une manière pour Total de garder le contrôle sur ce gisement en attendant que le prix du pétrole augmente suffisamment pour rentabiliser l'exploitation des sables bitumineux. Ou peut-être gardent-ils ce permis pour de simples raisons spéculatives : les compagnies pétrolières sont de plus en plus dépendantes des marchés financiers, et la valeur de leurs actions en bourse est fortement liée à l'importance de leurs réserves, perçues comme un gage de leurs profits futurs.

Faute de partenaire(s), Madagascar Oil reste en revanche l'unique opérateur à Tsimiroro. Depuis plusieurs mois, l'entreprise multiplie les déclarations optimistes auprès des investisseurs et de la presse malgache quant à l'exploitation prochaine de ce gisement d'huile lourde²². Une installation pilote d'injection de vapeur devait être mise en service au dernier trimestre 2012 et la production effective est annoncée pour 2018. Le gisement est une « *ressource de rang mondial* », dont l'exploitation pourrait durer plus de cinquante ans et produire jusqu'à 300 000 barils d'huile lourde par jour, annonce fièrement la docu-

mentation de l'entreprise²³. En juillet 2012, la compagnie faisait même visiter ses nouvelles installations à la presse malgache. « *Ce n'est pas encore confirmé, mais on y croit beaucoup* », s'enthousiasmait Emma Ralijhon, Directrice générale adjointe de Madagascar Oil²⁴.

En dépit de ces démonstrations d'optimisme, un certain scepticisme flotte autour de Madagascar Oil, tant les promesses, concernant aussi bien la taille des réserves que le calendrier des opérations, ont varié depuis que Madagascar Oil est en activité sur la Grande Île en 2004. D'aucuns s'interrogent même sur les ambitions réelles de cette « junior » et se demandent si les efforts que cette dernière déploie pour prouver « l'importance » de ses gisements n'ont pas pour objectif principal de rassurer les marchés boursiers, où Madagascar Oil s'est introduite fin 2010, voire de s'en débarrasser rapidement en les cédant au meilleur prix à d'autres opérateurs²⁵. Une analyse que partage apparemment la consultante Lalanirina Rasoanandrianina, spécialiste malgache des questions pétrolières, qui rappelait le contexte en juillet 2012 : « *Nul ne peut prétendre à ce jour parler d'extraction ou d'exploitation pétrolière à Madagascar. Et si on en a parlé, ce n'était qu'une stratégie pour se faire coter en bourse* »²⁶.

Total et les sables bitumineux

Cinquième groupe pétrolier mondial, Total montre un appétit insatiable pour les sables bitumineux, le pétrole plus sale et le plus coûteux du monde. « *Les quantités d'huile extra-lourde et de bitume en place dans le sous-sol, estimées de 2 600 à 3 800 milliards de barils, sont considérables, s'enthousiasme la compagnie sur son site internet [...]. Leur extraction constitue un immense enjeu : ils représentent entre 500 et 1 000 milliards de barils de réserves potentielles, environ 25 % des réserves mondiales de pétrole brut conventionnel²⁷ !* »

Souhaitant que l'exploitation des sables bitumineux atteigne à terme 10 % de sa production actuelle, la compagnie investit massivement au Canada. En Alberta, Total participe d'ores et déjà, en partenariat avec ConocoPhillips, à l'exploitation des sables bitumineux de Surmont qui produit 27 000 barils/jour en juin 2012. Ayant investi dans différents projets d'exploitation des sables bitumineux en cours de déploiement (Joslyn, Fort Hills, Northern Lights), la filiale Total E&P Canada espère produire quelque 200 000 barils/jour d'ici 2020. C'est dans cette même perspective d'augmentation de la part des sables bitumineux dans la production pétrolière du groupe que Total s'est intéressée à Madagascar.

Sans surprise, la société promet de faire tous les efforts « possibles » pour exploiter les sables bitumineux dans le respect de l'environnement. Reconnaisant – partiellement – les risques inhérents à cette activité, la documentation d'entreprise regorge de considérations sur la « responsabilité » de Total et sur les « défis environnementaux » qu'elle entend relever. Mais cette auto-promotion est bien peu convaincante : la plupart des « engagements » de la compagnie ne sont que des promesses floues, manquant singulièrement d'ambitions et renvoyées à un futur incertain²⁸. Se contentant de mettre en avant quelques « projets pilotes » et autres « procédés radicalement innovants » (reboisement, recyclage de l'eau, etc.), cette communication ne questionne à aucun moment l'idée même d'exploiter les sables bitumineux. En d'autres termes, Total jure de produire « proprement »... du pétrole sale !

22/ Lire par exemple : « Pétrole de Tsimiroro - Le pays sera parmi les premiers fournisseurs mondiaux », *Midi Madagasikara*, 19 septembre 2011.

23/ Madagascar Oil - Management Update - 14 mai 2012, p. 14-18.

24/ « Madagascar Oil : Démarrage des travaux pour le stockage de 180 000 barils de pétrole », *Midi Madagasikara*, 6 juillet 2012.

25/ « On peut facilement avoir l'impression que MOL ressemble davantage à ces « concessions brokers » qui espèrent réaliser des profits rapides en vendant leurs permis à des compagnies de développement et d'exploitation du pétrole actives ». (<http://magpetroleumgas-norabe.com>)

26/ Citée dans « Hydrocarbures : Madagascar, la nouvelle frontière pétrolière », *Les Nouvelles*, 2 juillet 2012.

27/ <http://www.total.com/fr/nos-energies/petrole/explorer-et-produire/nos-savoir-faire/huiles-lourdes-bitumes-900102.html&textsize=0>

28/ Voir par exemple : « Les sables bitumineux. Total : une production responsable »

<http://www.total.com/fr/dossiers/les-sables-bitumineux/production-responsable-200873.html>

4. Fragilité des populations, mauvaises pratiques des entreprises

La question n'est plus tant de savoir si Madagascar deviendra un jour un producteur de pétrole mais quand. Puisque les prix des hydrocarbures ne vont cesser d'augmenter dans les années à venir, cette perspective paraît de plus en plus inéluctable – ce qui ne va pas sans soulever de graves inquiétudes. Etant donné la pauvreté et les défaillances démocratiques qui rongent leur pays, les Malgaches parviendront-ils à se préparer à l'arrivée effective des pétroliers ? On peut en douter quand on constate que les problèmes sociaux et environnementaux affluent déjà dans les régions où les industriels n'en sont encore qu'à des phases d'exploration...

Comme ont pu le constater les Amis de la Terre Europe et les Amis de la Terre France à l'occasion de leurs visites sur place, en avril et octobre 2011, un des problèmes principaux à Madagascar est le manque d'informations disponibles, et compréhensibles, par les populations locales. Très majoritairement illettrées, les populations rurales des régions de Bemolanga ou de Tsimiroto peinent à comprendre les intentions des entreprises et les dangers qui les guettent eux-mêmes et leur écosystème. Elles ont également du mal à connaître et défendre leurs droits.

Il faut dire que les compagnies pétrolières implantées dans la zone, Total et Madagascar Oil, font peu d'efforts pour se rapprocher des populations. Le plus souvent, elles organisent des réunions publiques uniquement pour la forme, se contentant de présenter en termes excessivement techniques leurs projets sans retour critique et sous l'œil conciliant des autorités – et cela dans les chefs-lieux de province ou de district parfois très éloignés des populations villageoises directement touchées. De plus, les documents relatifs aux projets, ainsi parfois que les consultations elles-mêmes, ne sont pas traduits en malgache, alors que seule une petite minorité des habitants des communes touchées maîtrise la langue française.

Dans ces conditions, on ne s'étonne guère que les dépenses « sociétales » que les compagnies sont contractuellement tenues d'engager dès la phase d'exploration pétrolière soient si mal affectées. C'est ce que l'on constate par exemple dans le cas des fonds « sociaux » débloqués par Total dans la région de Bemolanga (8 millions de US\$²⁹). Dans le district de Morafenobe, le plan de développement communal, qui a servi de base de réflexion pour les « investissements sociaux » de Total, n'a pas été élaboré par la communauté locale mais par un bureau d'étude (rémunéré sur le budget « social » du projet). Selon les entretiens réalisés dans différents villages par les Amis de la Terre et



Village d'Amboanara proche du site d'exploitation de Bemolanga.

leurs partenaires locaux, ces « réalisations » répondent fort mal aux besoins des populations :

- Les routes construites ont profité prioritairement à Total : elles s'arrêtent au site industriel !
- Le pont qui a été édifié entre Morafenobe et Bemolanga ne correspond pas aux attentes des habitants. En effet, les villageois se plaignent qu'il ait été construit à la sortie du village, et non au point où il y a le plus de passage. Ils continuent donc d'emprunter les voies habituelles, à pied ou en pirogue, pour traverser la rivière Manambaho. Du reste, ce pont n'est que partiellement praticable en période de crue.
- Quant au « gîte d'étape » construit dans le hameau d'Amboanara, il laisse les riverains perplexes. Lors de leur dernière visite, les Amis de la Terre ont constaté que ces derniers ignoraient l'usage auquel le bâtiment était destiné : « salle de classe », « bureau » pour le chef du village, ou « logis pour les gendarmes » (lors des opérations de répression contre les voleurs de zébus) ? Ce qui est sûr, c'est que depuis sa construction, ce « gîte » est resté fermé à clé et vide, et n'est d'aucune utilité pour les habitants du hameau !
- Au final, seule la salle communale construite à Morafenobe semblerait avoir trouvé une véritable utilité sociale (réunion de village, etc.)

Selon ce qu'ont pu observer les Amis de la Terre en avril et octobre 2011, et les témoignages qu'ils ont alors recueillis, il apparaît que les promoteurs privilégient les dépenses qui sont visibles. De plus, ils cherchent plutôt à financer des projets budgétivores qui permettent de décaisser d'importants montants rapidement et de façon concentrée, comme sur la rénovation d'une route. A l'inverse, les multinationales ne privilégient pas des dépenses qui seraient plus utiles, tels que des pro-

29/ Selon le chiffre avancé par Total dans une réponse adressée à un courrier des Amis de la Terre, le 8 décembre 2011.
Voir en ligne : www.amisdelaterre.org/totalmadagascar

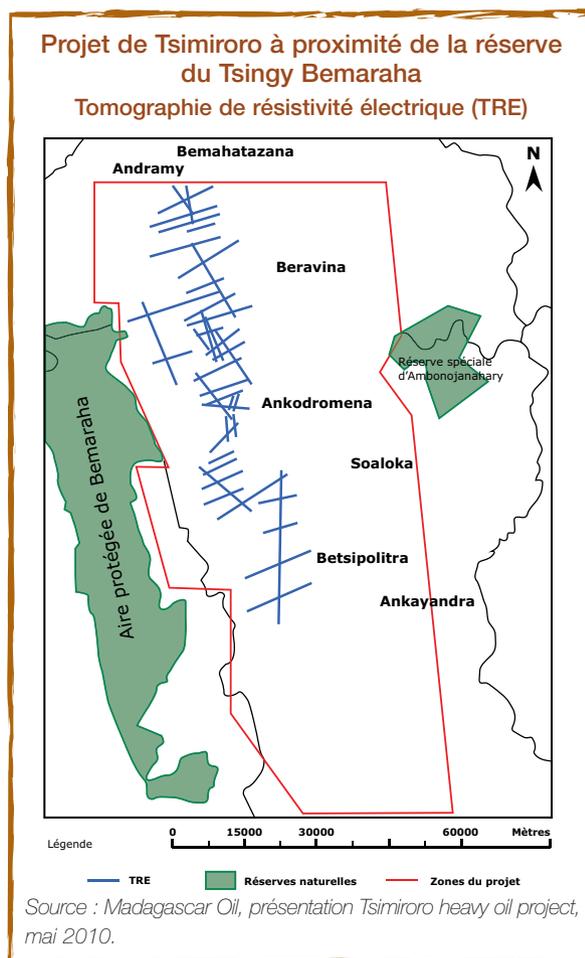
grammes de renforcement des capacités des populations locales, car les résultats prennent davantage de temps, et sont plus diffus et difficiles à mesurer. Il apparaît évident que Total n'a pas pris le temps d'adopter une approche participative pour définir quelles sont les demandes réelles des communautés.

Par ailleurs, pour ses opérations à Bemolanga, les travailleurs de Total étaient majoritairement employés par des sous-traitants pour des emplois notamment liés à l'entretien du camp (Henri Fraise), à la réhabilitation des pistes (Colas), ou encore à la restauration ou à la buanderie (New Rest). Selon les témoignages des employés recueillis par un partenaire local des Amis de la Terre en 2010, c'est avec ce dernier sous-traitant que les conditions de travail étaient les plus mauvaises : médiocrité des salaires, horaires de travail abusifs, aucune protection sociale. Une fois de plus, l'argument de création d'emploi soutenu par les multinationales montre ses limites.

Si les populations ont tant de mal à se faire entendre c'est aussi que les autorités locales et nationales font peu d'efforts pour les défendre. Sans que l'on sache toujours pour quelles raisons précises, les autorités villageoises ou régionales se montrent parfois excessivement favorables à l'implantation des compagnies pétrolières et confiantes dans les promesses qui leur sont faites.

Rencontré par les Amis de la Terre, le président du quartier de Morafenobe croit par exemple que l'éventuelle exploitation des sables bitumineux de Bemolanga transformera sa ville en un petit paradis, avec de bonnes routes, des hôpitaux modernes et même une université. Un espoir bien sûr nourri par la frustration actuelle : pour le moment, la commune n'a qu'un accès limité à l'eau et à l'électricité et attend encore d'avoir un lycée... Plein d'espoirs, certains responsables locaux regardent trop souvent les défenseurs de l'environnement et des populations comme des perturbateurs, opposés au miraculeux « développement » que les autorités et les entreprises font miroiter aux habitants. Alors que les Amis de la Terre proposaient d'organiser une réunion d'information dans le petit village d'Ankondromena, proche de Tsimiroro, la maire de la localité s'y montra très défavorable, expliquant qu'il faudrait d'abord demander l'autorisation de Madagascar Oil, et craignant qu'une telle initiative ne brouille les « bonnes relations » nouées avec cette entreprise.

Osant rarement se plaindre par peur des représailles, et ne bénéficiant pas de la protection des autorités, les populations se retrouvent donc face à face avec les multinationales, qui cherchent régulièrement à faire taire, ou à contrôler, les oppositions potentielles émanant de la société civile.



5. Une irrémédiable catastrophe environnementale ?

La zone frontalière entre les régions de Melaky et de Menabe dispose d'un écosystème particulièrement fragile. Les impacts sur l'environnement s'annoncent dramatiques si le pétrole non-conventionnel de cette région devait être exploité.

La première préoccupation concerne les réserves naturelles. Les champs pétroliers de Tsimiroro et de Bemolanga se trouvent en effet à proximité des aires protégées de Bemaraha et d'Ambohojanahary. Le parc national Tsingy de Bemaraha semble particulièrement menacé. Couvrant une surface 1 520 km², ce parc est le plus vaste site protégé de Madagascar. Il a été inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco en 1990 en raison de son exceptionnel paysage karstique formé de roches calcaires, de ses forêts vierges, de ses marécages de

mangroves et des espèces animales rares qui y vivent. En dépit de cette richesse, la réserve du Tsingy de Bemaraha reste mal surveillée et délimitée. Elle pourrait dès lors faire les frais de l'installation d'un complexe pétrolier à sa frontière. Ainsi, dans le cahier des charges environnementales du projet de Tsimiroro, la seule mesure de protection prévue est d'exiger que les activités pétrolières se réalisent à un minimum de 2,5 km du Tsingy, une distance dérisoire au vu des impacts de tels projets.

Dans le prolongement du Tsingy de Bemaraha, au nord, se trouve le Tsingy de Beankà, abritant une biodiversité tout aussi riche, et proche du site de Bemolanga. Alors que ces aires protégées se situent entre les champs pétroliers et la façade maritime occidentale de la Grande Île, où passeront les éventuels *pipelines* que Madagascar Oil et Total prévoient déjà de construire pour expédier le pétrole extrait vers la mer depuis le port de Maintirano³⁰ ?

La seconde préoccupation concerne la gestion de l'eau. Cette zone est en effet caractérisée par des variations hydriques très importantes : la forte aridité des saisons sèches, qui peuvent durer jusqu'à huit mois, contraste avec les crues qui rendent difficile, voire parfois impossible, l'accès à la région au cours de la période des pluies. L'exploitation à ciel ouvert des sables bitumineux exigeant des quantités d'eau considérables, l'impact sur les ressources de la région serait donc immense. Au tarissement possible des ruisseaux en période sèche s'ajoute surtout un fort risque de contamination de la nappe phréatique et de la rivière Manambaho, le seul grand cours d'eau qui traverse la plupart des communes de la région de Melaky.

Les conséquences d'une telle pollution des eaux seraient catastrophiques pour les populations locales. Elles vivent principalement de l'élevage, de la pêche et de la cueillette, et seraient immédiatement affectées par d'éventuels prélèvements ou pollutions des eaux. La modification des équilibres hydrologiques aurait en particulier des conséquences importantes sur la filière bovine, l'élevage extensif des zébus étant au cœur de l'activité économique de la région. À cela s'ajoute le fait que l'exploitation des sables bitumineux de Bemolanga se fera sur les aires de pâturage utilisées actuellement par les communautés, et qui seront donc détruites.

Par ailleurs, l'installation d'immenses complexes industriels dans ces zones rurales très peu peuplées (2 à 3 habitants au km²) bouleversait les équilibres de peuplement. Déjà perceptibles à petite échelle au cours de la phase d'exploration, les dysfonctionnements économiques et sociaux provoqués par un afflux important de populations pourraient devenir irrémédiables en cas d'exploitation (explosion du coût de la vie, prostitution, insécurité, trafics, etc.).

6. Vers l'exploitation offshore ?

Depuis des décennies, les compagnies pétrolières s'interrogent sur le potentiel pétrolier *offshore* de Madagascar. Mais alors que des gisements géants de gaz et de pétrole sont mis en exploitation sur la côte de l'Afrique (Kenya, Ouganda, Mozambique, Tanzanie), et que les techniques d'exploration et d'exploitation en offshore profond se perfectionnent, leur intérêt a décuplé pour le Canal du Mozambique.

Le Canal du Mozambique est encore loin d'être la « *nouvelle Arabie Saoudite* » qu'annoncent déjà certains professionnels³¹. De fait, seuls 6 des 228 blocs *offshore* malgaches ont été attribués (contre 18 sur 21 pour les blocs *onshore*). Mais les compagnies pétrolières semblent se positionner et on évoque depuis plusieurs mois le retour du poids lourd Exxon, titulaire de trois blocs *offshore* au large de Madagascar. Ayant arrêté toute activité suite au renversement du régime Ravalomanana en 2009 (situation de « force majeure », dans le jargon du secteur), la major américaine serait sur le point de reprendre ses études exploratoires³².

Pendant que les « frontières technologiques » (et financières) sont en train de tomber concernant l'exploration et l'exploitation pétrolières en eaux profondes, ce sont les frontières politiques que cette ruée vers le potentiel pétrolier du canal du Mozambique risque de faire rapidement vaciller. Les Zones d'exclusivité économique (ZEE) qui, selon les conventions internationales, permettent de délimiter la souveraineté économique sur les espaces maritimes sont en effet litigieuses.

Un des contentieux les plus notables au sein du canal du Mozambique est celui qui oppose depuis des années la France à Madagascar concernant l'île Juan de Nova située à 150 km de la côte occidentale malgache. Faisant partie de ce que l'on appelle les îles Éparses, c'est-à-dire un groupe de cinq îles françaises du canal du Mozambique, ce minuscule îlot de 5 km² permet à la France de contrôler une vaste zone maritime... et les réserves potentiellement immenses d'hydrocarbures qui s'y trouvent³³ !

Derrière les enjeux géopolitiques et énergétiques, ce sont les populations et les écosystèmes côtiers et marins qui risquent, à plus ou moins brève échéance, de pâtir durablement d'une éventuelle mise en exploitation des réserves pétrolières et gazières du canal du Mozambique. Selon un rapport du Sénat français (qui oublie étrangement d'évoquer le potentiel pétrolier de la zone alors même que les autorités françaises venaient d'accorder cinq permis d'exploration dans la ZEE de

30/ « Tsimiroro : Une production de 1000 barils de pétrole par jour en 2013 », *Midi Madagasikara*, 4 juillet 2012.

31/ « Cinq compagnies vont prospecter une zone française de l'océan Indien », *Les Echos*, 9 janvier 2009.

32/ « Exxon ne perd pas de vue l'offshore », *Africa Energy Intelligence*, 18 janvier 2012, et « Exxon de retour en 2013 ? », *Africa Energy Intelligence*, 25 juillet 2012.

33/ Voir les travaux du chercheur indépendant Patrick Rakotomalala : « Juan de Nova, du gaz dans l'eau entre la France et Madagascar », madagoravox.wordpress.com, 27 mars 2012 et « Juan de nova, Oil and GasY (bad) story » (parties 1 & 2), madagoravox.wordpress.com, 5 et 6 août 2012.



Pollution dans le golfe du Mexique suite à l'explosion de la plateforme Deepwater Horizon en mai 2010.

Juan de Nova³⁴), les îles Éparses constituent « des sites de reproduction indispensables pour plus de 3 millions d'oiseaux de 26 espèces ainsi que pour quelque 15 000 tortues marines ». Elles offrent « des sujets de recherche uniques aux sciences de l'univers » et constituent « un lieu d'observation privilégié des changements globaux en milieu tropical »³⁵... Quelle « valeur » aura, dans les années à venir, ce formidable écosystème pour des géants pétroliers qui, comme Exxon ou Total, sont aujourd'hui prêts à déboursier des millions de dollars pour s'implanter dans la zone ?

Du golfe du Mexique – BP et la marée noire de DeepWater Horizon – au golfe de Guinée en passant par la Mer du Nord – notamment les récentes fuites sur la plate-forme Elgin de Total –, les catastrophes récurrentes qui sont liées à l'exploitation du pétrole *offshore*, et en particulier de l'*offshore* profond, doivent nous inciter à redoubler de vigilance sur ce qui est en train de se dérouler sur les façades maritimes de Madagascar.

34/ « Cinq compagnies vont prospecter une zone française de l'océan Indien », *Les Echos*, 9 janvier 2009.

35/ Cité par Agnès Joignerez, « Pétrole ou biodiversité ? Géostratégie de la France dans le Canal du Mozambique », *Madagascar-Tribune.com*, 23 août 2012 (rapport du Sénat : Rapport d'information n° 299 enregistré à la Présidence du Sénat le 17 février 2010, sur les îles Éparses, par M. Christian Cointat, sénateur).

3. Quand Madagascar bascule dans l'industrie minière...

1. Le prix humain et écologique des grands projets miniers



© Julien Harnais

Travailleurs dans une mine à Kailo en République démocratique du Congo.

Si le secteur minier est très lucratif pour les multinationales étrangères, les bénéfices pour les populations du pays d'accueil sont bien moins évidents. En effet, les impacts sociaux et environnementaux des grands projets miniers sont considérables.

Les zones d'extraction ou de transformation sont défrichées sur de grandes surfaces et d'énormes quantités de matériaux et de terre sont déplacées pour extraire les minéraux recherchés. Les écosystèmes et les conditions de vie des communautés qui en dépendent sont directement touchés. L'exploitation minière consomme généralement des quantités d'eau très importantes pour séparer les minerais ou métaux valorisables du sable ou de la roche qui les contiennent ou lors du processus de transformation. C'est une industrie très consommatrice d'énergie, aggravant ainsi le changement climatique. L'industrie minière est aussi grande consommatrice de produits chimiques, utilisés pour extraire ou transformer les métaux (acide sulfurique, cyanure...), avec des risques importants de pollutions des sols, de l'air et des eaux de surface ou souterraines, ce qui

provoque ensuite des problèmes sanitaires (cancers respiratoires, maladies de la peau, etc.). Les populations installées sur le périmètre d'exploitation sont déplacées et doivent renoncer à leurs activités économiques traditionnelles – telle que l'agriculture –, sans que la nouvelle mine puisse absorber tous les emplois qu'elle fait disparaître.

En fait, les projets miniers constituent le plus souvent des « enclaves de production », sans liens avec le reste de l'économie (importations des biens d'équipement, absence de transfert de technologies, exportation de la production sans transformation, rapatriement des bénéfices). Ces enclaves favorisent une intégration externe à l'économie mondiale au détriment de l'intégration interne et d'un développement durable endogène.

Premières victimes de ces impacts souvent irréversibles, les populations locales sont de plus en plus réticentes à l'arrivée ou le maintien d'une multinationale minière sur leur territoire : les conflits sociaux et les répressions parfois sanglantes se multiplient en Amérique Latine, en Asie et en Afrique.

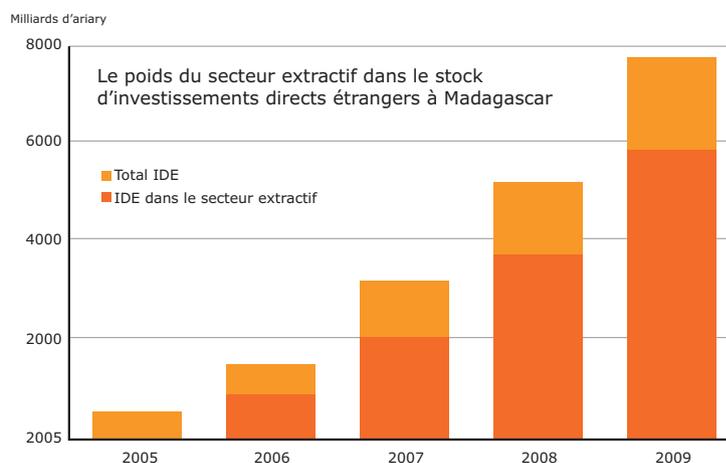
Emploi et secteur minier

La création d'emploi est souvent l'argument principal avancé par les compagnies minières et les autorités pour convaincre les populations locales d'accepter le développement d'un projet. Mais le secteur des industries extractives demande beaucoup de capitaux et peu de main d'œuvre, à l'inverse des mines informelles ou artisanales qui ont employé à Madagascar jusqu'à 500 000 artisans et saisonniers.

Dans les grands projets miniers, les créations d'emplois pérennes sont peu nombreuses au regard des montants investis et, pour une large part, sur des postes peu qualifiés. L'exploitation d'ilménite de QMM/Rio Tinto (voir étude de cas ci-après), par exemple, n'employait que 1 306 personnes en 2011, dont 646 en sous-traitance³⁶, pour un investissement initial de près d'un milliard d'US\$.

La phase de construction d'un projet minier fait appel à une main d'œuvre plus abondante mais, pour l'essentiel, sur des contrats de courte durée et engendre des migrations importantes très déstabilisatrices pour le tissu socio-économique local. Le projet Ambatovy (5,5 milliards d'US\$ d'investissements, voir étude de cas ci-après) revendique ainsi plus de 18 000 créations d'emplois en décembre 2010 (dont 6 426 emplois d'expatriés et une très large proportion en sous-traitance) mais ne précise pas la durée de ces contrats. La construction s'est achevée en 2011 et l'entreprise prévoit de ne maintenir sur la mine et les sites de transformation que 2 500 emplois permanents et 3 500 emplois de contractuels pendant la phase d'exploitation³⁷. Une fois « démobilisés », ces travailleurs de la construction ne peuvent être absorbés par l'économie locale et les conflits sociaux se multiplient.

Croissance des investissements miniers à Madagascar 2005-2009



Sources : Enquête IDE/IPF 1er semestre 2010,
Banque centrale de Madagascar et Institut national de la statistique.

36/ Rio Tinto/QIT Madagascar Minerals SA, Développement durable : rapport 2011, p. 10 http://www.riotintomadagascar.com/pdf/RDD_2011_FR.pdf
37/ Ambatovy, Rapport de développement durable 2010, p. 45.

2. La ruée minière à Madagascar

Suite aux réformes législatives, particulièrement favorables aux compagnies minières, et après la crise politique de 2002, les investissements dans le secteur minier et pétrolier ont très fortement augmenté à Madagascar. Le stock d'investissements directs étrangers (IDE) dans le secteur extractif (principalement minier) est ainsi passé de 47 milliards d'ariary en 2005 à près de 5 800 milliards d'ariary et 75 % du total des IDE en 2009.

Deux projets miniers d'envergure mondiale ont largement contribué à cette croissance très rapide :

- Le **projet Ambatovy** d'exploitation du nickel-cobalt, dans l'Est du pays, pour un investissement estimé à 5,5 milliards d'US\$. Le consortium mené par l'entreprise canadienne Sherritt a reçu un permis d'exploitation temporaire en septembre 2012.

- La mine d'ilménite (minerai de titane) de **QMM/Rio Tinto**, dans la région de l'Anosy (Sud-Est), entrée en production en mars 2009, avec un investissement de 960 millions d'US\$ environ.

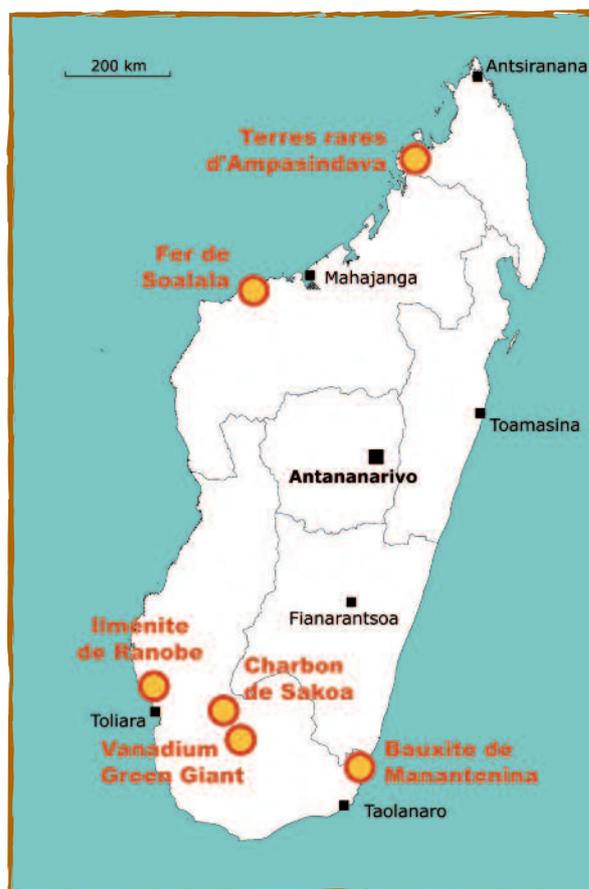
Ces deux projets marquent un changement d'échelle dans la production minière de Madagascar et l'entrée du pays dans le groupe des grands pays producteurs de matières premières.



Avec la crise politique de 2009, le rythme des investissements s'est fortement ralenti et aucun autre projet d'envergure ne s'est depuis concrétisé par une mise en exploitation. Mais des centaines de permis d'exploration de fer, de nickel, de cobalt ou de cuivre, de charbon, d'or, d'ilménite, de bauxite ou d'uranium, ont été délivrés par les autorités malgaches sur la dernière décennie. Nombre de compagnies ont suspendu ou réduit leurs opérations du fait de l'instabilité et sont dans l'attente d'une amélioration de l'environnement politique pour reprendre leurs activités. Parmi les projets les plus avancés, qui pourraient déboucher rapidement sur des mises en production, on peut citer :

- Le fer de **Soalala**, dans les Régions de Boeny et de Melaky (Nord-Ouest), opéré par l'entreprise chinoise Wisco, avec des réserves estimées à près de 600 millions de tonnes. L'étude d'impact environnemental et social doit être lancée prochainement.

- Le charbon du bassin de **Sakoa** (Sud-Ouest), opéré notamment par les compagnies thaïlandaises PTT Asia Pacific Mining et Ital Thai Development.
- L'ilménite de **Ranobe** (Sud-Ouest), par la compagnie australienne World Titanium Resources Ltd.
- La bauxite de **Manantenina** (extrême Sud-Est), par la multinationale anglo-australienne Rio Tinto-Alcan et la société malgache Access Madagascar, qui pourrait bénéficier des installations portuaires du gisement d'ilménite de QMM/Rio Tinto.
- Les terres rares, le niobium, le tantale et le zirconium de la péninsule d'**Ampasindava** (Nord-Ouest), par la compagnie allemande Tantalus Rare Earths AG en collaboration avec l'entreprise chimique française Rhodia.
- Le graphite et le vanadium de **Green Giant** (Sud-Ouest), par la compagnie canadienne Energizer Resources Inc.



Les « terres rares » à Madagascar

Le gouvernement malgache « *ne réalise pas sur quoi il est assis* »³⁸. C'est en ces termes que le directeur de l'entreprise allemande Tantalus Rare Earths AG, vante la qualité du gisement de terres rares que son entreprise compte exploiter dans la péninsule d'Ampasindava, au Nord-Ouest de Madagascar.

Les terres rares sont des métaux indispensables aux industries de haute technologie. La Chine dispose aujourd'hui d'un quasi monopole de la production. Elle a réduit ses quotas d'exportation pour soutenir les prix, provoquant l'inquiétude des pays développés. Dans ce contexte, Tantalus espère devenir un des principaux producteurs mondiaux de terres rares grâce à sa concession malgache, qui couvre une surface de 300 km². L'entreprise vient de signer avec Rhodia un accord d'exclusivité qui réserve au chimiste franco-belge les métaux qui pourront en être extraits.

Si la Chine est le principal producteur mondial de terres rares, c'est notamment par la faiblesse de sa législation sociale et environnementale. L'extraction et le raffinage des terres rares ont en effet des impacts majeurs sur l'environnement : extraction de quantités colossales de terres pour extraire quelques grammes de métaux, rejets de déchets toxiques (métaux lourds, acide sulfurique), pollution des nappes phréatiques, etc.

La prise de conscience par l'Union européenne de sa dépendance à l'égard de certaines ressources devrait la conduire à limiter sa consommation et non à cautionner la destruction de l'environnement des pays du Sud par ses entreprises³⁹.

38/ François Becker, « De Madagascar, un Allemand allié à Rhodia veut régner sur les terres rares », AFP, 23 avril 2012.

39/ Voir en ligne sur le site des Amis de la Terre : <http://www.amisdelaterre.org/Madagascar-l-Europe-cherche-a.html>

3. L'exploitation de l'ilménite par QMM/Rio Tinto à Taolagnaro : des impacts désastreux

Dans la région de Taolagnaro, à l'extrême Sud-Est de Madagascar, l'exploitation de l'ilménite est assurée par QIT Madagascar Minerals SA (QMM), une société détenue à 20 % par le gouvernement malgache et à 80 % par la multinationale anglo-australienne Rio Tinto. Géant minier, troisième groupe mondial du secteur en termes de capitalisation boursière, le chiffre d'affaires annuel de Rio Tinto (57 milliards d'US\$ en 2010) est près de six fois supérieur au produit intérieur brut de la Grande Île. La capacité d'influence de Rio Tinto est telle que l'entreprise semble être, selon le spécialiste Bruno Sarrasin, « à l'origine, depuis le début de ses activités au pays en 1986, des grandes réformes dont le secteur minier a fait l'objet »⁴⁰.

La mine de Taolagnaro est le premier grand projet minier industriel mis en oeuvre à Madagascar. QMM/Rio Tinto revendique un investissement de 990 millions d'US\$ (dont 35 millions apportés par le gouvernement malgache sur prêt de la Banque mondiale). L'entreprise extrait l'ilménite et le zirill (zircon mélangé à de la sillimanite) à partir des gisements de sables minéralisés de Mandena, Petriky et Sainte Luce, dont les réserves sont estimées à 75 millions de tonnes d'ilménite, soit l'équivalent d'une centaine d'années de production⁴¹. Le minerai est ensuite expédié au Canada par bateau jusqu'à l'usine de Sorel, appartenant à Rio Tinto Fer&Titane, pour y être transformé en bioxyde de titane, un agent blanchissant industriel. L'exploitation a débuté en 2009, après une vingtaine d'années d'exploration et d'études de faisabilité.

L'impact social et environnemental du projet QMM/Rio Tinto est d'autant plus important que l'exploitation de l'ilménite y est particulièrement intensive: la mine va progressivement détruire 6 000 hectares de forêt littorale ! Le procédé d'extraction est spectaculaire. « Après avoir retiré le couvert végétal, explique le spécialiste Jean-Pierre Revéret, on creuse un bassin de 500 mètres de long sur 300 mètres de large et environ 15 mètres de profondeur. Une drague et une usine de séparation flottantes y avancent lentement en aspirant tout le sable à l'avant du bassin, selon un tracé prédéterminé »⁴². L'ilménite et le zircon sont séparés des autres métaux lourds et du sable par traitements mécaniques, magné-

tiques et électrostatiques. Les résidus sont ensuite rejetés derrière le bassin d'extraction, qui avance ainsi de quelques mètres par jour... pendant plusieurs dizaines d'années ! La présence de monazite, un minéral radioactif, dans les résidus inquiète fortement les populations locales.

L'arrivée d'un projet de cette ampleur dans l'une des zones les plus pauvres et les plus enclavées du pays a entraîné de profondes transformations économiques et sociales. On estime que 6 000 personnes vivent sur le périmètre d'extraction ou à proximité immédiate. Les enquêtes de terrain réalisées en 2009 par l'Institut Panos Londres et les Amis de la Terre EWNI⁴³ ou par l'anthropologue américaine Caroline Seagle⁴⁴ ont permis de recueillir des dizaines de témoignages de familles affectées par les travaux de construction de la mine.

Les conflits se sont multipliés autour des conditions d'indemnisation, en particulier pour les foyers ne disposant que de droits fonciers coutumiers ou collectifs. Mais comme le souligne Caroline Seagle, « la compensation monétaire ne peut remplacer la valeur du travail »⁴⁵ et la question de l'accès aux ressources et à la terre ne se règle pas par une indemnisation.

La question de la « préservation » de la biodiversité, particulièrement exceptionnelle dans cette zone littorale, est un axe central dans la stratégie de communication de QMM/Rio Tinto. L'entreprise a financé des travaux de recherche et construit des partenariats avec le Kew Botanical Gardens de Londres, l'organisation internationale Birdlife ou l'Université de Madagascar. Elle s'est engagée à des travaux de réhabilitation sur le site, après extraction, et finance 620 hectares d'aires protégées sur l'emprise du périmètre minier ou à proximité... dont l'accès est limité pour les populations locales. Dans ses déclarations, Rio Tinto affirme que son « objectif est d'exercer un impact positif net sur la biodiversité »⁴⁶. Pour cela, l'entreprise ne manque pas une occasion de souligner que les écosystèmes détruits par l'extraction étaient de toute façon condamnés par les prélèvements pour bois de chauffe et les cultures sur brûlis. Curieuse acrobatie sémantique, qui transforme un industriel détruisant 6 000 hectares de rares forêts littorales en champion de la conservation de la biodiversité... et fait des populations locales les principaux coupables d'une gestion « non durable » du patrimoine forestier !

40/ Bruno Sarrasin, 2010, Op. cit., p. 158.

41/ Les estimations de la durée d'exploitation varient selon les sources, de 40 à 100 ans.

42/ Jean-Pierre Revéret, « Investissement minier et développement : l'exploitation de l'ilménite dans la région de Tolagnaro (Fort-Dauphin) », *Etudes rurales*, 2/2006 (n° 178), p. 213-228. En 2011, un procédé d'extraction à sec a été mis en place en complément de la drague.

43/ *Le développement réinventé? Une évaluation de l'impact de la mine d'ilménite de Rio Tinto au sud de Madagascar*, rapport de Rod Harbison, Chef de la section Environnement de Panos Londres, pour Friends of the Earth England, Wales and Northern Ireland (EWNI), 2007 ; voir également le recueil de témoignages : *Voix du changement, témoignages du peuple villageois Antanosy*, Andrew Lees Trust & Panos London, 2009.

44/ Caroline Seagle, « Inverting the impacts: Mining, conservation and sustainability claims near the Rio Tinto/QMM ilmenite mine in Southeast Madagascar », *Journal of Peasant Studies*, 39:2, 2012, p. 447-477.

45/ Caroline Seagle, 2012, Op. cit., p. 457.

46/ Rio Tinto, « Déclaration de principe en matière de biodiversité », in *Rio Tinto et la biodiversité : obtenir des résultats sur le terrain*, 2008, p. 4.

4. Exploitation minière et risques industriels : le projet « Ambatovy » soutenu par l'Union européenne



© DF

Empruntant son nom à une localité située à proximité de la petite ville de Moramanga, à une centaine de kilomètres à l'est d'Antananarivo, « Ambatovy » est un projet géant d'extraction de nickel et de cobalt. Le gisement est considéré de « classe mondiale » et pourrait bientôt devenir l'une des plus importantes mines de nickel latéritique de la planète. La phase d'exploitation est prévue pour durer vingt-sept ans, avec une production annuelle de 60 000 tonnes de nickel affiné, de 5 600 tonnes de cobalt et de 210 000 tonnes de sulfate d'ammonium, utilisé comme engrais. Premier consortium agréé au titre de la Loi sur les grands investissements miniers (LGIM), le « Projet Ambatovy » a obtenu son autorisation d'exploitation en septembre 2012.

Avec un coût de construction estimé à environ 5,5 milliards de US\$, le projet Ambatovy représente le plus important investissement étranger jamais réalisé dans la Grande Île et l'un des plus grands projets miniers d'Afrique sub-saharienne. Il a vu le jour grâce au soutien de nombreuses institutions financières publiques, notamment de la Banque européenne d'investissement (BEI) qui a cru bon devoir y investir 260 millions d'euros (cf. encadré, p. 26).

L'empreinte écologique du projet Ambatovy est considérable. La mine s'est installée dans une région de forte sensibilité écologique avec, selon les études d'Ambatovy⁴⁷, de très nombreuses espèces animales ou végétales endémiques présentes sur les 1 300 ha de la zone d'extraction (gisements d'Ambatovy et d'Analamay). Plus d'une centaine d'espèces sont inscrites aux annexes de la Convention sur le commerce international des espèces

de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Près de 2 500 ha de terrains forestiers (dont des zones de forêt primaire) ont été affectées par la construction des 220 km de pipeline et par les infrastructures du projet, ou le seront par l'exploitation de la mine à ciel ouvert. Les émissions de gaz à effet de serre de l'usine de traitement et de la raffinerie ont été estimées à plus de 2 700 000 tonnes d'équivalents CO₂ par an en phase de production. A lui seul, le projet induirait pour Madagascar, une augmentation des émissions de gaz à effet de serre de 0,6 %.

Les plus fortes inquiétudes concernent l'impact du projet sur la ressource en eau et les risques de pollution. Chaque année, ce sont 15 millions de mètres cubes d'eau qui doivent être pompés dans la rivière Mangoro pour l'alimentation du pipeline et 12 millions de mètres cubes dans la rivière Ivando pour le raffinage du minerai, soit un prélèvement annuel équivalent à la consommation domestique des ménages d'une ville malgache de près d'un million habitants ! Le traitement du minerai produira environ 220 millions de tonnes de résidus au cours des vingt-sept années de vie du projet. Ils seront stockés dans un immense parc de 750 ha, installé dans une vallée au sud-ouest de Toamasina. Ces boues acides, neutralisées avec du calcaire, sont potentiellement polluées (manganèse, cuivre, zinc, sulfate, etc.) et présentent un risque pour les eaux souterraines et de surface environnantes en cas de débordement. Si les matières résiduelles solides doivent rester stockées dans le parc, la plus grande partie des eaux excédentaires sera rejetée dans l'Océan. L'étude d'impact réalisée et diffusée par Ambatovy reconnaît que ce rejet continu de grands volumes d'effluents élèvera de façon significative la

47/ Faute d'expertise indépendante et publique, l'étude d'impact environnemental menée par Ambatovy reste la principale source d'information pour le citoyen ou le chercheur qui s'intéresse aux conséquences sociales et environnementales du projet. Cf. Résumé de l'Etude d'impact environnemental, projet Ambatovy, avril 2006.

teneur des eaux en certains minéraux mais compte sur la dilution naturelle pour en atténuer les effets...

Le traitement et le raffinage du minerai sont complexes et utilisent massivement les intrants chimiques : acide à haute température pour dissoudre le nickel et le cobalt, sulfure d'hydrogène pour précipiter les concentrés de métaux, sulfate d'ammonium et ammoniac pour la réduction par hydrogène, etc. En phase d'exploitation, les émissions dans l'atmosphère de dioxyde de soufre, de dioxyde d'azote, d'ammoniac, de particules fines, de poussières ou d'hydrogène sulfuré seront tout à fait significatives. Le stockage de grands volumes de produits chimiques constitue un risque pour l'environnement et les travailleurs du site. De fait, les risques d'accidents industriels sont manifestement sous-évalués. Le rapport de développement durable d'Ambatovy pour 2010 signale deux incidents environnementaux « majeurs » nécessitant une décontamination (déversements supé-

rieurs à 100 l.), sans en préciser la nature. En 2012, les essais réalisés au sein de l'usine de traitement en vue de la production ont occasionné des fuites de dioxyde de soufre à au moins trois reprises, les 26 février, 8 et 13 mars. Suite à ces émanations, plusieurs dizaines de personnes ont rencontré des problèmes respiratoires et le gouvernement s'inquiète des risques de pollution du fleuve Ranomainty, qui alimente Toamasina en eau potable⁴⁸.

Aujourd'hui, les doutes quant au respect par Ambatovy de ses engagements sont tels que l'autorisation d'opérer, délivrée en septembre 2012 par les autorités malgaches, n'est valable que pour six mois, période pendant laquelle un audit technique, environnemental et financier doit être réalisé par un cabinet international. Cette autorisation temporaire s'accompagne d'une caution de 50 millions de US\$ pour la « restauration environnementale » d'éventuels dommages.

Banque européenne d'investissement et secteur minier en Afrique : lutte contre la pauvreté ou soutien aux multinationales européennes ?

Dans le tour de table des « prêteurs » du projet Ambatovy, on retrouve plusieurs institutions bancaires privées, dont trois grandes banques françaises (BNP Paribas, Société Générale et Crédit Agricole) mais aussi et surtout des institutions financières publiques comme la Banque japonaise pour la coopération internationale (JBIC), la Banque européenne d'investissement (BEI) et des agences publiques de garantie des exportations comme celles du Canada ou de la Corée du Sud⁴⁹.

Instituée en 1958 par le Traité de Rome, la BEI est l'institution financière de l'Union européenne, et a pour actionnaires ses Etats membres. Son activité de prêts s'est peu à peu étendue à des projets hors UE. Lorsqu'elle intervient dans les pays d'Afrique, des Caraïbes ou du Pacifique (pays ACP), la Banque européenne d'investissement agit sur mandat des accords de Cotonou et ses investissements sont en théorie destinés à la réduction de la pauvreté, le développement durable et l'intégration progressive de ces Etats dans l'économie mondiale.. Mais dans ces régions, une part importante de ses prêts est accordée au secteur des mines. Elle a ainsi consacré, entre 2000 et 2012, près de 700 millions d'euros d'investissement dans des projets miniers africains (10 % du total de ses engagements dans la zone ACP), contre 633 millions dans le secteur de l'eau et de l'assainissement et... aucun prêt aux secteurs vitaux de l'éducation et de la santé⁵⁰. Le prêt de 260 millions d'euros accordé en 2007 par la BEI à Ambatovy est, de loin, le plus important financement de la banque publique à un projet dans la zone ACP, tous secteurs d'intervention confondus.

Pour Ambatovy, comme dans presque tous les cas d'appui au secteur minier, les financements de la BEI vont à des filiales de grandes entreprises du Nord. En quoi les mines, qui profitent avant tout à des multinationales occidentales et détruisent l'environnement répondent-elle à un objectif de développement ? Les normes environnementales ou sociales de la BEI ne lui permettent pas d'évaluer correctement les impacts des projets : elle les approuve sur la seule base de leur rentabilité. Est-ce l'approche que l'on est en droit d'attendre de la banque publique de l'Union européenne ? De fait, la BEI est devenue le bras armé de la Commission européenne en matière de sécurisation de l'approvisionnement de l'Union en énergie et en matières premières.

Pour toutes ces raisons, les Amis de la Terre ont lancé en 2007 la campagne « L'Europe mine l'Afrique »⁵¹. Avec leurs partenaires européens, ils demandent à la Banque européenne d'investissement de s'abstenir de financer tout projet minier tant qu'elle n'a pas profondément réformé ses pratiques. Cette demande de moratoire a été reprise en mai 2011 par plus de 50 députés européens.

48/ Conseil des ministres du 4 avril 2012.

49/ Liste des « Partenaires et prêteurs », telle qu'indiquée sur le site internet du projet Ambatovy : <http://www.ambatovy.com/docs/?lang=fr&p=179>

50/ Calculs d'après la base de données des prêts signés par la BEI : <http://www.eib.org/projects/loans/list/index.htm>

51/ Les Amis de la Terre, *Banque européenne d'investissement : six ans de financement du pillage minier en Afrique*, novembre 2007.

Voir : <http://www.amisdelaterre.org/Banque-europeenne-d-investissement,591.html>

Pour plus d'informations sur cette campagne : <http://www.amisdelaterre.org/Banque-europeenne-d-investissement,592.html>

Conclusions

La présence d'importantes sources de pétrole, de nombreux minerais, ainsi que le cadre législatif favorable aux investisseurs étrangers font de Madagascar une cible privilégiée des compagnies minières et pétrolières avides de nouveaux gisements à exploiter.

Pour ce pays fragilisé économiquement et politiquement, les grands projets miniers et pétroliers, vus comme une aubaine par les autorités nationales et locales, représentent en réalité une véritable menace à la fois pour les populations, déjà vulnérables, et pour l'environnement de l'île, dont la biodiversité si riche et unique nécessite d'être préservée. En l'absence de mécanismes efficaces de redistribution des richesses, ces populations ne bénéficient même pas des maigres retombées économiques laissées à Madagascar par ces projets.

La Grande Île n'est pas un cas isolé. Elle constitue un exemple particulièrement parlant et préoccupant des pratiques actuelles des multinationales pétrolières et minières dans les pays du Sud, et des conséquences des politiques publiques, notamment de l'Union européenne, qui encouragent cette course aux matières premières.

Le cas des industries extractives à Madagascar révèle ainsi un rapport de force complètement inégal entre les populations et les multinationales qui opèrent sans aucun contrôle de l'Etat et tirent d'immenses bénéfices. Il souligne également l'irresponsabilité d'acteurs publics importants, comme la BEI ou la Banque mondiale, qui apportent leur soutien à des projets qui ne permettent en aucun cas de contribuer à la diminution de la pauvreté.

Recommandations

Aux pouvoirs publics français, européens et malgaches

Concernant les activités des multinationales européennes :

- » Adopter des législations contraignantes imposant des responsabilités juridiques aux entreprises, qui s'appliquent aussi aux activités de leurs filiales à l'étranger
- » Imposer aux entreprises un *reporting* financier et extra-financier pays par pays, pour que les multinationales cessent de profiter des paradis réglementaires, fiscaux et judiciaires, qui facilitent leur main mise sur les biens naturels
- » Garantir que les fonds publics ne soient ni à l'origine de violations des droits de l'Homme, ni des droits des travailleurs, ni de l'environnement, en rendant obligatoire la réalisation d'études d'impacts indépendantes concernant l'environnement et les droits de l'homme en amont du financement de projet, et un suivi exigeant assorti de sanctions en aval

Concernant les industries extractives :

- » Garantir l'accès de tous à des informations complètes et compréhensibles concernant les projets miniers et pétroliers. Mettre en place des mécanismes de plaintes appropriés aux réalités locales
- » Respecter les droits des communautés, et leur place centrale dans les prises de décision concernant les biens naturels se trouvant sur leur territoire. Obtenir leur consentement libre, préalable et informé avant tout octroi de permis minier ou pétrolier
- » Prendre en compte de manière spécifique, dans la réglementation française et européenne, les différents hydrocarbures « non-conventionnels », en reconnaissant la haute intensité en carbone des carburants qui en sont issus. Ratifier sans plus tarder la proposition d'octobre 2011 de la Commission, relative à la mise en œuvre de la Directive sur la qualité des carburants
- » Adopter et mettre en œuvre, au niveau français et européen, des politiques ambitieuses et contraignantes pour mettre fin à la surconsommation de métaux et d'hydrocarbures, en favorisant la sobriété et l'efficacité énergétique, ainsi que le recyclage, le réemploi et la réparation
- » Imposer à la Banque européenne d'investissement un moratoire sur le financement de projets miniers, prolongé jusqu'à ce qu'elle ait adopté l'intégralité des recommandations de la Revue des industries extractives et garanti que des mécanismes appropriés sont mis en place pour assurer leur application

Aux compagnies extractives et aux banques privées

- » Suspender et arrêter d'investir dans les projets fossiles et miniers les plus controversés, notamment les projets d'exploitation de pétroles « non-conventionnels » qui menacent la santé des populations, leurs moyens de subsistance, détruisent l'environnement et dont l'impact climatique est désastreux
- » Prendre des engagements ambitieux et planifiés d'investissements dans les énergies renouvelables propres, et les mettre en œuvre

